

AKTUELL

MONDE ASSOCIATIF

Mi casa es tu casa

David Wagner

La Maison des associations a vu le jour en 2007 et s'apprête à lancer son premier grand projet : le Festivasion.

Les locaux ont déjà fait office de commissariat de police. Les résident-e-s du petit quartier de Mühlenbach, coincé entre Rollingergrund, le Bambësch et Eich, sont familiers de la grande bâisse qui porte le numéro 46 et qui sert de foyer à un grand nombre de familles d'ouvriers immigrés. Entre-temps, le commissariat de proximité s'est éloigné à Eich et les locaux sont désormais occupés par une nouvelle structure associative : la « Maison des associations » (MDA). Depuis 2008, la MDA y occupe le petit bureau, la salle de réunion ainsi qu'une grande cuisine. C'est peu, d'autant plus que l'association s'est fixé comme objectif entre autres de mettre à disposition ses locaux à d'autres structures dépourvues de tels moyens.

En fait, la MDA a vu le jour en 2007 à l'initiative de quatre fédérations : celles des communautés portugaises, espagnoles et capverdiennes ainsi que l'association « Amitié Portugal-Luxembourg ».

« Encore une structure fédérative ? », est-on tenté de se dire en pensant évidemment au Comité de liaison des associations d'étrangers (Clae) qui fédère, comme son nom l'indique, les associations étrangères. « Notre approche est complémentaire à celle du Clae », explique le président de la MDA, Pablo Sánchez. Là où le Clae offre toute une palette de services - il est notamment l'organisateur du Festival des migrations - la MDA poursuit des ambitions plus modestes. Il s'agit de créer une structure où les différentes associations du Luxembourg peuvent s'entraider, notamment au niveau logistique. Le Luxembourg fourmille en effet d'associations et celles-ci n'ont pas forcément les moyens suffisants pour mener à bout leurs activités. Cela commence par exemple par une salle de réunion. Ainsi, l'asbl « Moien ! », qui offre des cours en langue luxembourgeoise, occupe deux fois par semaine le local de la MDA.

Pourtant, les limites sont rapidement atteintes. Déjà, parce qu'avec un budget annuel de 90.000 euros alloué par l'Etat, les fonds sont tout juste suffisants pour faire fonctionner correctement cette petite structure qui

emploie un poste à plein-temps et un autre à mi-temps. Reste à voir si l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) avec lequel collabore la MDA augmentera prochainement l'enveloppe.

Mais la véritable originalité de la MDA se situe à un autre niveau : le « décloisonnement », comme dit Sánchez, des structures « étrangères » et « indigènes ». Voilà pourquoi une des prochaines tâches de la MDA sera de réaliser une sorte de cartographie des « ententes » associatives ainsi que des différentes associations d'intérêts locaux. Et la MDA fait un pas de plus : au-delà de l'interculturalité, il y a l'intergénérationnalité. Derrière la consonance barbare du terme se cache une idée si évidente qu'elle paraît d'autant plus originale. Car entre-temps, les personnes issues des premières vagues d'immigration de l'après-guerre, principalement portugaise, ont atteint l'âge de la retraite. Et contrairement aux retraités luxembourgeois, celles-ci ne fréquentent que très peu les maisons de retraite. Un facteur supplémentaire qui s'ajoute à l'isolement social caractéristique des personnes âgées. D'autant plus que les échanges interculturels avec les Luxembourgeois-e-s du même âge sont bien moins fréquents qu'entre les générations qui ont suivi.

Ainsi, la MDA lance, un peu en guise de baptême du feu, un festival intitulé « Festivasion » qui débutera le 25 avril pour se terminer le 12 mai. Et comme les organisateurs sont aussi divers que l'Entente des gestionnaires des institutions pour personnes âgées, l'Objectif plein-emploi, HELP (la structure d'aide à domicile pour seniors) ou la Confédération de la communauté portugaise, les activités, qui se dérouleront dans plusieurs communes du sud du pays, vont de conférences à des parties de cartes et apéros à des cours de capoeira ou de flamenco. Le bouche-à-oreille dans le monde associatif a en tout cas bien tourné, nous a-t-on affirmé. C'est dans les prochains jours que cela se vérifiera.

Pour plus d'informations, visitez www.festivasion.lu ou www.maisondesassociations.lu

SHORT NEWS

A + B = Chaos ?

Selon la dernière mouture du « projet de loi relatif à la mise en valeur des hauts-fourneaux A et B de Belval » pondus cette semaine par la commission parlementaire du développement durable, l'avenir des deux hauts-fourneaux semble relativement sûr. Par contre, la création d'un centre national de la culture industrielle (CNCI) est remise aux calendes grecques. En effet, les député-e-s ont choisi de scinder en deux le projet qui prévoyait la restauration et la conservation des hauts-fourneaux en même temps que la création du CNCI. Même si le Conseil d'Etat regrette le « saucissonnage » de la loi, cette décision devrait satisfaire les critiques de la démarche étatique - le Méco et l'amicale des hauts-fourneaux. Ces derniers avaient critiqué le projet du CNCI (voir woxx 1048), car il ne respecterait pas les parties à conserver des hauts-fourneaux et entraverait leur introduction dans la future cité. Pourtant, si l'Etat évoque la crise financière comme motivation pour se délester du CNCI, les questionnements autour de l'enveloppe financière persistent. L'actuel projet de loi prévoit d'allouer la somme de 26 millions euros - alors qu'avec la construction du centre entier le budget aurait dépassé les 38 millions. Le hic : lors de l'avant-dernière mouture, la restauration seule des hauts-fourneaux devait coûter autour de 20 millions d'euros. On peut dès lors se demander d'où viennent ces frais supplémentaires.

Pédalage assisté et contrôlé

Ein elektrischer Hilfsmotor kann jenen Verkehrsteilnehmern, die bislang im hügeligen Luxemburg das Fahrrad verschmähten, den Wunsch zur bequemen umweltbewussten Mobilität erfüllen. Wenn das Gefährt denn zugelassen wird. Das ist scheinbar nicht so einfach, weshalb die DP-Abgeordnete Anne Brasseur beim Nachhaltigkeitsminister um Aufklärung über das vorgesehene Prozedere gebeten hat. Anders als die mit stärkeren Motoren ausgerüsteten Scooter schalten die Pedelecs ihre Motoren bei einer Höchstgeschwindigkeit von 25 km/h ab und sie dürfen auf den Fahrradwegen benutzt werden. Juristisch gelten sie immer noch als Fahrräder. Trotzdem sollen sie zulassungspflichtig sein? Claude Wiseler rechtfertigte die Notwendigkeit alle so genannten „Pedelecs“ im Kontrollzentrum Sandweiler anzumelden mit dem Hinweis, dass nur so die Sicherheitsstandards überprüft werden können. Die ausgestellte Vignette ist zudem kostenpflichtig. Alle fünf Jahre muss der Besitzer eines motorisierten Fahrrads 20 Euro zahlen. Das Geld deckt nach Angaben des Ministers die Kosten des bürokratischen Aufwands. Wer auch von den Bürokratiehügelchen unbeeindruckt ist, kann sich auf der Internetseite www.oekotopten.lu über alle Pedelec-Modelle, die in Luxemburg im Angebot sind, informieren.

Peiffer porte plainte

« Vu l'absence de perspectives concrètes de réinsertion sociale, l'absence totale de l'introspection, le comportement insolent vis-à-vis des autorités et institutions, il existe un risque d'incident, de fugue et de récidive ». C'est une partie de la réponse du procureur d'Etat général secondé d'une commission à la demande du détenu Guy Peiffer d'obtenir un aménagement de sa peine. Pour rappel : Guy Peiffer est emprisonné depuis 20 ans après avoir été condamné pour double meurtre (voir woxx 985). Le problème, c'est que Peiffer nie jusqu'à présent les faits. Le prisonnier continue à se battre et a même rallié à sa cause, en plus de l'avocat luxembourgeois Roby Schons, Thierry Lévy, l'un des pénalistes français les plus réputés. Ce dernier ne manque pas de critiquer le système judiciaire luxembourgeois qui permet au procureur, qui est dépendant du pouvoir exécutif, de décider de l'application des peines. Au-delà de l'affaire Peiffer, c'est une question de principe. Voilà pourquoi Peiffer a adressé une plainte civile contre... le premier ministre et le ministre de la justice. Ceci afin de rendre possible une révision du procès rendue actuellement impossible par les autorités judiciaires qui refusent de communiquer le dossier aux avocats de Peiffer au motif que les frais de photocopie des pièces du dossier seraient trop... élevés.